BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL ÉCOPHYTO

BSV MARAICHAGE – N°3 DU 04 MARS 2021

rédigé par Cécile SALPIN - Chambre d'agriculture Pays de la Loire - CDDL

ACTUALITÉS

Bilan Météorologique P.1

Alliums
Mouche mineuse P.2

Brassicacées
Xenostrongylus deyrollei P.2

Carotte, Céleri porte-graines
Puceron P.3

Fraisiers
Puceron, acarien P.4

FOCUS : Coléoptère ***Xenostrongylus deyrollei*** P.5

Accéder au site de la Surveillance Biologique du Territoire en cliquant ici

Le temps ensoleillé et les températures douces permettent aux ravageurs printaniers de se développer : les pucerons sont présents sur de nombreuses cultures légumières. Le vol des mouches des cultures légumières n'a pas débuté mais le risque augmente, restez vigilant. Dans le 49, le coléoptère *Xenostrongylus deyrollei* provoque des dégâts sur les cultures de choux sous abri.
Pensez à aérer vos abris pour maintenir un bon état sanitaire des cultures.

BILAN METEOROLOGIQUE

	Pluviométrie 2021 mm (S 8)	T min (S 8)	T max (S 8)
Saint-Julien-de-Concelles (44)	195 mm (+2)	2,6°C	19,2°C
Machecoul (44)	178,6 mm (+1,2)	2,9°C	17,1°C
Allonnes (49)	100 mm (+0,6)	1,1°C	19,3°C
Saint-Mathurin-sur-Loire (49)	140,8 mm (+0,6)	1,6°C	19,1 °C
Le-Lude (72)	-	-	-
Saint-Jean-de-Monts (85)	170,8 mm (+0,8)	2,7°C	15,1°C
Vix (85)	171,6 mm (+3,2)	3,1°C	19,7°C

La météo de la semaine 8 a été printanière : temps ensoleillé et températures douces. On note toutefois un écart important entre les températures enregistrées le matin et dans la journée. Ces conditions sont favorables au développement des ravageurs sous abri : pucerons, altises,...
Le temps sec permet de maintenir un bon état sanitaire des cultures, il est toutefois important de maintenir une bonne aération des abris pour ne pas créer un climat favorable au développement des maladies. La météo de la semaine 9 est similaire à la semaine 8. Le ciel est toutefois un peu plus couvert. Une baisse des températures est annoncée pour la fin de semaine avec le retour des gelées matinales. Soyez vigilant.

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

POLLENIZ PROTÉGER LE VÉGÉTAL ET NOTRE ENVIRONNEMENT

ABONNEMENT BSV

Retrouvez le bulletin de santé du végétal sur le web…

- www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr
- www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
- www.polleniz.fr

… ou inscrivez-vous en ligne pour être informé directement par mail de chaque nouvelle parution :
https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/surveillance-biologique-du-territoire/abonnez-vous-gratuitement-aux-bsv

ALLIUMS

Oignon : Longué-Jumelles (49), Dénezé-sous-Doué (49), Saumur (49).

• Ravageur et Maladie

Mineuse du poireau (Oignon)

Dans les parcelles d'oignon suivies dans le 49, des piqures de nutrition de la **mouche mineuse du poireau** sont toujours observées sur les cultures. La pression est stable à Longué-Jumelles (49) : 30% des plantes présentes dans attaques. A Dénezé-sous-Doué (49) et Saumur (49), des piqures sont également présentes sur les cultures d'oignons bottes.

Botrytis (Oignon)

Le **botrytis** reste présent dans la parcelle d'oignons suivie à Longué-Jumelles (49) avec 70% de plantes atteintes. A Saumur (49) et Dénezé-sous-Doué (49), on nous signale un bon état sanitaire des cultures d'oignons en semaine 9.

BRASSICACEES

Chou : Dénezé-sous-Doué (49), Ste-Gemmes-sur-Loire (49), Longué-Jumelles (49), Saumur (49). Radis : parcelle flottante—Longué-Jumelles (49). Navet : Ste-Gemmes-sur-Loire (49),

• Ravageurs

Mouche du chou et mouche des semis (Navet, Chou)

Aucune **mouche** n'a été piégée dans les bols jaunes installés en parcelle de navet à Ste-Gemmes-sur-Loire (49) et en parcelle de chou à Dénezé-sous-Doué (49).

Altise (Navet, Chou)

Les conditions climatiques ensoleillées et les températures douces sont favorables au développement des **altises**. Des morsures ont été observées en parcelles de choux et de navets : 10% des plants de choux présentes des attaques à Dénezé-sous-Doué (49) et 30% des plants de navet à Ste-Gemmes-sur-Loire (49). La diminution des températures en fin de semaine devrait permettre de limiter le développement de ce ravageur.

Coléoptère Xenostrongylus deyrollei (Chou)

Depuis la semaine 8, le **coléoptère *Xenostrongylus deyrollei*** est de retour dans les parcelles de choux sous abri. La semaine dernière, il était présent dans les parcelles de choux suivies à Dénezé-sous-Doué (49) et Ste-Gemmes-sur-Loire (49). Cette semaine, on nous signale une augmentation de la pression à Dénezé-sous-Doué (49). A Ste-Gemmes-sur-Loire (49), Longué-Jumelles (49) et Saumur (49), aucun individu n'a été observé en semaine 9.
Surveillez vos cultures de choux.

Coléoptère Xenostrongylus deyrollei sur choux. Crédit photo : CDDL

Dégâts de Xenostrongylus deyrollei sur choux. Crédit photo : CDDL

BRASSICACEES (SUITE)

Choux : Dénezé-sous-Doué (49), Ste-Gemmes-sur-Loire (49), Longué-Jumelles (49), Saumur (49). Radis : parcelle flottante—Longué-Jumelles (49). Navet : Ste-Gemmes-sur-Loire (49),

• Maladies

Mycosphaerella (Choux)

Dans le 49, le **mycosphaerella** reste présent dans les parcelles de choux pointus à Longué-Jumelles (49) et Ste-Gemmes-sur-Loire (49). Cette maladie touche également 60% des plants de choux à Dénezé-sous-Doué (49).

Mildiou (Radis)

Dans le 49, à Longué-Jumelles (49), la pression **mildiou** est forte avec 80% de plantes atteintes. L'aération des abris est importante pour limiter la propagation de la maladie dans les parcelles touchées.

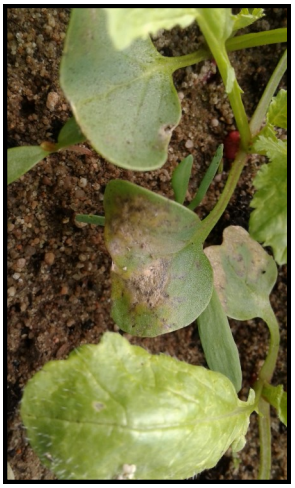

Mildiou sur radis. Crédit photo : CDDL

CAROTTE – CELERI PORTE-GRAINES

Carotte : Ste-Gemmes-sur-Loire (49), Denezé-sous-Doué (49), Longué-Jumelles (49), parcelles flottantes—nord 44. Céleri porte-graines : parcelles flottantes (49).

• Ravageurs et Maladie

Mouche de la carotte et mouche mineuse du céleri (Carotte)

En semaine 9, le vol de la **mouche de la carotte et de la mouche mineuse du céleri** n'est pas en cours dans les trois parcelles suivies dans le 49.

Puceron (Carotte, Céleri porte-graines)

Dans le nord 44, on nous signale la présence de **pucerons** en parcelle de carotte. En semaine 8, des individus ont également été observés en parcelles de céleri porte-graines dans le 49.

Alternaria (Carotte)

L'**alternaria** provoque des dégâts en parcelle de carotte sous abri dans le nord 44.

Alternaria sur carotte. Crédit photo : CAB

FRAISIERS

Fraisiers : Saumur (49). parcelles flottantes : Messemé (86), Mouterre-Silly (86), Champigny-le-Sec (86), Valanjou (49). Parcelles flottantes (85).

• Ravageurs

Puceron

Les premiers **pucerons** ont été observés dans les cultures de fraisiers en semaine 8 à Saumur (49) avec 100% de plantes présentant au moins un individu. Une gestion des populations a été mise en œuvre, la pression est donc moins importante en semaine 9 avec 10% de plantes touchées. En semaine 8, ce ravageur était également présent dans les cultures de fraisiers dans le 85.
Dans la Vienne (86), en parcelles de fraisiers hors sol, on observe quelques foyers en semaine 9 mais la pression reste faible pour le moment. A Valanjou (49), le nombre d'individus est plus important dans les parcelles de Gariguette sous abri.
Surveillez vos cultures, les températures douces sont favorables au développement des populations. De plus, le stade floraison est particulièrement attractif pour les pucerons. Au vu de la météo annoncée pour ce week-end (températures matinales négatives), il est encore tôt pour envisager des lâchers de parasitoïdes.

Foyer de pucerons sur feuilles de fraisiers. Crédit photo : CDDL

Acarien

En semaine 9, les populations d'**acariens tétranyques** sont importantes dans les parcelles de fraisiers. On observe à la fois des formes hivernantes (individus oranges) et des œufs, larves et adultes qui se développent. Restez vigilant. Les conditions climatiques sous abri leur sont favorables. Il est également un peu tôt pour envisager de mettre en place la lutte biologique.

Acariens tétranyques sur feuilles de fraisiers. Crédit photo : CDDL

COLEOPTERE : *Xenostrongylus deyrollei*

Pour la deuxième année, le coléoptère ***Xenostrongylus deyrollei*** provoque des dégâts sur la culture de chou dans le Maine-et-Loire.

Ce coléoptère a été observé en premier lieu en 2009 à Grignon dans les Yvelines puis dans la Marne en 2010 sur la culture de colza. Il s'agit d'un insecte voisin des méligèthes et leurs ressemblant.
Sur la culture de colza, cet insecte se développe aux dépens des feuilles pétiolées et sessiles de la tige en montaison. Les adultes s'en nourrissent et y insèrent leurs œufs. Puis les larves s'y développent en mineuses, rongeant les tissus parenchymateux entre les deux épidermes de la feuille. Ces insectes présentent deux stades larvaires à l'issue desquels ils tombent au sol et se nymphosent. Les larves sont légèrement plus grosses que celles de méligèthes et s'en distinguent par une capsule céphalique et des pattes brunes (noires pour les méligèthes) ainsi que par l'absence de ponctuations noires sur le corps.

Coléoptère Xenostrongylus deyrollei sur choux. Crédit photo : CDDL

Les curseurs de risque utilisés ont pour objectif de synthétiser l'ensemble des informations : observations, période de risque, données météo, modèles, … sauf lorsque cela est précisé

1 = risque faible; 2 = risque assez faible; 3 = risque moyen; 4 = risque assez fort; 5 = risque fort

RÉSEAU DE SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE 2021 PAYS DE LA LOIRE

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL ÉCOPHYTO

Rédacteur : Cécile SALPIN - CAPDL- CDDL - cecile.salpin@pl.chambagri.fr

Directeur de publication : Denis Laizé - président du Comité régional de surveillance biologique du territoire.

Groupe technique restreint : CDDL - SRAL - GDM - CDDM - POLLENIZ.

Observateurs : CDDL - CDDM - Coopérative Rosée des champs - Fleuron d'Anjou - GAB44 - CAB - GDM - Val Nantais - CLAUSE - Terrena Semences - Vilmorin - CNPH La Ménitré – CECOVAL - L'Aubépin - Maraichers.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CAPDL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.

Action copilotée par les ministères chargés de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la recherche
avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Écophyto.